



La Navette

7 novembre 2019

Salaberry

Résultat de l'élection au conseil exécutif

Nous tenons à féliciter Madame Caroline Coulombe, enseignante à l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois, élue comme membre du conseil exécutif lors de l'assemblée des personnes déléguées du 4 novembre 2019.

Josée Schmidt
présidente
Comité d'élection

Tournée d'établissement 2019-2020

Langlois	12 nov. 12 h 00
F.-Girard	12 nov. 15 h 15
ND-St-Esprit	13 nov. 12 h 00
St-Eugène 27	18 nov. 12 h 00
Edgar-Hébert	18 nov. 15 h 15
S.-Cœur 26	19 nov. 12 h 00
Du Parcours	19 nov. 15 h 15
Ste-Martine primaire	20 nov. 11 h 15
Ste-Martine secondaire	20 nov. 12 h 15
CFP PDL	21 nov. 11 h 30
CFP Moissons	21 nov. 15 h 15

PARTICIPEZ
AU CONCOURS

2019-2020
MA PLUS
BELLE
HISTOIRE



CONCOURS
DÉTAILS À
SYNDICATCHAMPLAIN.COM

Comité de perfectionnement

Le 18 octobre dernier avait lieu la première rencontre du comité de perfectionnement Syndicat/CSVT pour vos représentants syndicaux et nos vis-à-vis de la Commission scolaire (CS).

Ce comité est du type paritaire et décisionnel. Aucune des deux parties ne peut imposer ses idées à l'autre unilatéralement et faire cavalier seul.

Politique de perfectionnement des enseignantes et des enseignants

Celle-ci a été remise et présentée aux personnes déléguées le 4 novembre. Un exemplaire de la politique 2019-2020 se retrouve dans le courrier syndical de cette semaine (pour affichage).

Budgets de perfectionnement 2019-2020

La CS a déposé les budgets centralisé et décentralisé 2019-2020, les résiduels/déficits de l'année 2018-2019 pour chacun des établissements et le résiduel du budget central. Le budget de perfectionnement 2019-2020 a également été donné et expliqué lors de l'assemblée des personnes déléguées du 4 novembre. Le budget disponible pour votre établissement est composé d'un montant par enseignant temps plein (165,38 \$), d'un montant de base par école (500 \$), d'une partie du résiduel central 2018-2019 au prorata du nombre d'enseignants de 2018-2019 et du solde/déficit de votre établissement de 2018-2019.

Comité de perfectionnement central

Ce comité est formé de quatre (4) représentants des enseignants nommés par le Syndicat (Dominic Hébert, Caroline Coulombe, Sébastien Daoust-Charest, Stéphane Dupray) et de quatre (4) représentants de la CS nommés par celle-ci.

Comité de perfectionnement école

Dans votre école/centre, un comité local devrait également exister. Celui-ci sera alors composé de la direction et d'enseignantes et d'enseignants (la personne dé-

léguée devrait y siéger). Vous pouvez également laisser ces responsabilités à l'assemblée générale des enseignants de votre établissement. Si vous demandez une formation ou si vous voulez participer à un congrès, vous devez faire votre demande au comité ou en discuter en assemblée générale. La décision doit se prendre ensemble (direction/représentants enseignants), chaque partie dispose d'une voix.

En cas de désaccord (blocage) au niveau du comité local, une requête d'arbitrage peut être adressée au comité central. Dans un tel cas, les deux parties, au niveau local, devront accepter de s'en remettre à la décision finale du comité central.

Invitation vs convocation

Si la CS vous invite à une formation, le comité de perfectionnement peut décider de rembourser les dépenses (libérations, kilométrage, etc.) par le budget de perfectionnement de l'établissement.

Pendant, si la CS vous impose une formation obligatoire (convocation), c'est à la CS d'en assumer les frais (formateurs, libérations, etc.). En aucun cas, les sommes ne peuvent être remboursées par le budget de perfectionnement de votre établissement.

Formations

Je vous encourage à faire des demandes de perfectionnement qui reflètent vos besoins et vos intérêts. Utilisez les sommes qui sont à votre disposition pour de la formation, participer à un congrès, etc.

Enfin, n'hésitez pas à demander une mise à jour des dépenses de perfectionnement tout au long de l'année, lors des rencontres du personnel, afin de vous assurer que les sommes soient utilisées avant la fin de l'année scolaire.

Dominic Hébert, vice-président
dhebert@syndicatdechamplain.com



Info-enseignant
tél. : 450-371-7407
télécop. : 450-371-7004

syndicatdechamplain.com

La tâche éducative et les activités étudiantes

Le 15 octobre dernier, les directions devaient vous remettre vos tâches détaillées. Au primaire, la tâche éducative est de 1 380 minutes par semaine et de 1 200 minutes au secondaire (2 160 minutes sur 9 jours). La clause 8-6.02 de la convention collective rappelle que les activités professionnelles comprises dans la tâche éducative sont : *présentation de cours et leçons, récupération, activités de formation et d'éveil (préscolaire), activités étudiantes, encadrement et surveillances autres que les surveillances de l'accueil et des déplacements.*

Selon cette liste conventionnée, on constate que les activités étudiantes font également partie de la tâche éducative. Qu'en est-il des comités qui sont directement liés à ses activités? Une grille explicative de la FSE, qui a été publiée plus tôt cette année, nous rappelle que les comités d'activités étudiantes doivent faire partie de la tâche éducative. Ceci n'est pas une interprétation de la Fédération, mais une clause écrite dans notre contrat de travail. En effet, la clause 8-2.02 décrit l'importance des activités étudiantes et l'aménagement de la tâche possible lors des activités. En plus, la note de bas de page

vient clarifier qu'est-ce qu'une activité étudiante dans les termes que voici : *Aux fins du présent chapitre, les activités étudiantes signifient : (...) La participation aux comités ou réunions en lien avec les activités étudiantes.*

Après une dénonciation, le Syndicat a levé au nom de toutes les enseignantes et de tous les enseignants touchés, un grief dénonçant la pratique de la Commission. Dans ce grief, nous demandons que la participation aux comités d'activités étudiantes soit reconnue à la tâche éducative. Nous demandons également une compensation pour le temps travaillé.

Nous allons tenter de discuter avec l'employeur afin de trouver un terrain d'entente, sinon nous analyserons la possibilité de faire entendre le grief devant un arbitre.

Pour toutes questions touchant ce grief, vous pouvez communiquer avec moi au bureau du Syndicat.

Sébastien Campbell,
Conseiller en relations de travail
scampbell@syndicatdechamplain.com

Rappel Assemblée générale

Le coup d'envoi des négociations pour le renouvellement de nos conventions collectives a été donné vendredi dernier, avec le dépôt au Conseil du Trésor des demandes syndicales sectorielles en éducation, soit pour le personnel enseignant et pour le personnel de soutien scolaire.

Vous trouverez sur notre site Internet les faits saillants du dépôt syndical, lequel contient toutefois de nombreuses autres demandes à expliquer.

Alors, si vous avez des questions, nous aurons des réponses ! Et le moment pour discuter largement de tout ceci, pour déplier les détails de ces demandes, pour discuter de stratégies et pour adopter un plan de mobilisation, c'est en assemblée générale.

Notez bien la date suivante à votre agenda et on se dit à bientôt !

Section Salaberry
Le mardi 26 novembre,
à 17 h à la salle La Soie
(Salaberry-de-Valleyfield)

Adaptation scolaire — Consultation

Le bulletin unique ne permet pas de communiquer de façon précise tout le cheminement effectué par les élèves en adaptation scolaire et ne prend pas en compte toutes les facettes de leur développement. C'est le constat auquel est arrivé un groupe de discussion lors d'une rencontre organisée par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) au printemps dernier.

Les participants ont notamment souligné qu'il s'avère contradictoire que le ministère impose d'une part un bulletin unique et, d'autre part, la différenciation pédagogique (flexibilité, adaptation et modification).

Les constats qui ont fait consensus lors de cette rencontre ainsi que les pistes

d'action évoquées ont été consignés dans un court questionnaire. Nous avons donc besoin de vous pour valider ces éléments.

Les résultats du sondage permettront à la FSE de faire des représentations auprès des différents acteurs responsables du dossier du bulletin unique au ministère de l'Éducation. Plus le nombre de répondantes et de répondants sera élevé, plus la crédibilité des interventions sera grande aux yeux du ministère.

Vous pouvez accéder au questionnaire en ligne via le lien ci-dessous. Vous avez jusqu'au 28 novembre pour le remplir. Notez bien qu'il vous est aussi possible d'écrire des commentaires à la toute fin.

<http://bit.ly/32bTE4V>

Merci de votre précieuse collaboration!

Erratum — Codification des élèves

Veillez prendre connaissance de la modification apportée.

Selon des informations récentes, au secteur des jeunes (primaire et secondaire), des codes d'élève HDAA auraient disparu. Pourtant, pour faire disparaître un code à un élève, la Commission doit procéder avec l'équipe du plan d'intervention (ou en comité ad hoc lorsque l'enfant est handicapé - code 50 et 53).

Si vous avez des élèves dont les codes semblent mystérieusement disparaître, nous vous invitons à nous en faire part en nous mentionnant le code qu'ils possédaient, votre nom et le nom de l'établissement.

Le Syndicat de Champlain (CSQ) lèvera un grief au nom de toutes les enseignantes et de tous les enseignants de la Commission afin de protéger vos droits.

